

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-cinq, premier avril. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi sept avril deux mille vingt-cinq en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat
- Vote des 4 taxes
- Attribution des subventions aux associations 2025
- Vote de la fongibilité des crédits
- Présentation et vote du budget primitif 2025
- Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint
- Mise à jour des délégations syndicales, des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

PRÉSENTS : MME IBERTO - M. CAMUS - MME VASSEAUD - MMES CLAVERIE - VAUNAC – MM. BIERNE - BIASOTTO - MME LAGORCE - M. BOURNET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme GUIHENEUF Isabelle

PROCURATION : Mme GUIHENEUF Isabelle à Mme VASSEAUD Sophie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VASSEAUD Sophie

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 24 février 2025**

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte financier unique de la commune fait apparaître pour l'exercice 2024 un résultat de fonctionnement de 103 831,05 €. Madame le Maire demande de procéder à l'affectation de ce résultat afin de l'inscrire au budget primitif 2025.

Madame le Maire ne participant pas au vote de l'affectation du résultat, elle quitte la salle en cédant la présidence à M. CAMUS Jean-Michel, doyen d'âge de ce conseil municipal, qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Excédent investissement reporté		296 084,13 €
Résultat de fonctionnement		103 381,05 €
	compte 1068	10 176,69 €
	compte 002 (solde excédent)	93 654,36 €

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

VOTE DES 4 TAXES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les éléments budgétaires permettant de voter les taux d'imposition pour 2025 sont connus. Elle propose de ne pas augmenter ces taux en 2025, montrant sa volonté de soutenir les administrés, malgré des défis financiers tels que la baisse des recettes des collectivités et l'augmentation des dépenses de fonctionnement émanant de la hausse des prix.

Madame le Maire indique que le taux moyen taxes foncières de 2024 au niveau national est de 37,28 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025, et de voter les taux suivants (part départementale incluse) :

- **Taxe foncier bâti : 35,26 %** (9,28 % taux communal et 25,98 % taux départemental)
- **Taxe foncier non bâti : 29,60 %**
- **Taxe d'habitation : 8,53 %**
- **CFE : 13,38 %**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élus peuvent participer et voter les délibérations de l'association dont ils sont membres, ils ne doivent en aucune manière prendre part aux votes des subventions au Conseil Municipal (article 432-12 du code pénal – version en vigueur depuis le 24 décembre 2021). Cela vaut aussi pour les groupes de travail qui préparent les demandes de subventions.

Madame le Maire laisse la parole à Mme VASSEAUD Sophie, 2^{ème} adjointe, qui présentent les propositions de la Commission « Finances » et de la Commission « Vie sociale et locale », concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2025 :

- Amicale Laïque de St Seurin	300,00 €	- Association des Parents d'Elèves	450,00 €
- Atelier 104	60,00 €	- FNACA – Anciens Combattants	50,00 €
- Les Amis de Prats	200,00 €	- L'Hameçon Lamoithais	200,00 €
- Océ Coop Scolaire St Seurin	800,00 €	- Société de chasse	250,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €	- Association prévention routière	30,00 €
- Association des boules au Nez	30,00 €	- Comité Féminin Dordogne	30,00 €
- Croix Rouge Française	150,00 €	- France Alzheimer	50,00 €
- La Ligue contre le Cancer	50,00 €	- Resto du Cœur de la Dordogne	30,00 €
- Secours Catholique	50,00 €	- AFSEP	50,00 €
- Collège Olympe de Gouges	40,00 €		
		TOTAL :	2 920,00 €

En raison de la situation actuelle, le Conseil Municipal a pris la décision de diminuer les subventions. De plus, il souhaite harmoniser les montants alloués en fonction des besoins spécifiques de chaque association, afin de s'assurer que les ressources sont distribuées de manière équitable et efficace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer des subventions comme proposé ci-dessus.

VOTE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la fongibilité des crédits est un principe nouveau dans le cadre de la mise en place de la M57. Il permet de pouvoir effectuer des mouvements de crédits entre chapitres d'une même section (fonctionnement et investissement) sans avoir à délibérer. C'est une souplesse de la M57, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer cette fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2025. Elle donne les explications chapitre par chapitre et le détail pour certains articles, mettant en évidence la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement en 2025, par une gestion rigoureuse et une planification financière efficace pour assurer la durabilité des projets et des opérations.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
011- charge à caractère général	150 745,36 €	013 – atténuation de charges	0,00 €
012- charges de personnel et frais assimilés	136 677,25 €	70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	14 900,00 €
014 – atténuations de produits	33 549,00 €	73 – impôts et taxes	15 500,00 €
65- autres charges gestion courante	46 747,00 €	731 – fiscalité locale	130 200,00 €
66 – charges financières	9 903,75 €	74 - dotations et participations	120 588,00 €
67 – charges spécifiques	2 500,00 €	75 – autres produits de gestion courante	35 020,00 €

68 – dotations aux provisions et dépréciations	1 196,00 €	76 – produits financiers	0,00 €
023 – virement à la section d'investissement	25 000,00 €	77 – produits spécifiques	0,00 €
042 – transferts entre sections	3 544,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	93 654,36 €
TOTAL	409 862,36 €	TOTAL	409 862,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
20 – immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - subventions d'investissement	39 571,40 €
204 – subventions d'équipement versées	0,00 €	<i>Reste à réaliser 2024</i>	<i>17 287,28 €</i>
<i>Reste à réaliser 2024</i>	<i>117 562,94 €</i>	16 – emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21 – immobilisations corporelles	58 561,03 €	20 – immobilisations incorporelles	0,00 €
<i>Reste à réaliser 2024</i>	<i>205 985,16 €</i>	21- immobilisations corporelles	0,00 €
23 – immobilisations en cours	2 000,00 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	13 676,69 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	165 – dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
13 – subventions d'investissement	0,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	25 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	12 054,37 €	040 – opérations d'ordre de transfert entres sections	3 544,00 €
26 – participations et créances rattachés à des participations	0,00 €	001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	296 084,13 €
27 – autres immobilisations financières	0,00 €		
TOTAL	396 163,50 €	TOTAL	396 163,50 €

DÉLIBÉRATION POUR LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRÈS DÉMISSION D'UN ADJOINT

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Gérard Battiston du poste de 3^{ème} adjoint et de conseiller municipal, après 11 ans d'implication et d'engagement au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire propose de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint. En effet, les missions qui lui avaient été confiées ayant été accomplies, il ne semble pas nécessaire d'organiser l'élection d'un nouvel adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention, la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

MISE A JOUR DES DÉLÉGATIONS SYNDICALES, DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Suite à cette démission, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour les délégations des commissions communales et intercommunales :

COMMISSIONS COMMUNALES		
Nom de la Commission	Titulaires	Suppléants
CIMETIERE	- Mme VASSEAUD Sophie - Mme CLAVERIE Thérèse - M. BIERNE Hervé	
VOIRIE - FOSSÉS	- M. BIERNE Hervé - M. BIASOTTO Nicolas - Mme CLAVERIE Thérèse	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	- Mme VASSEAUD Sophie - M. BIASOTTO Nicolas - Mme VAUNAC Arlette	
APPEL D'OFFRES	- M. BIERNE Hervé - M. CAMUS Jean-Michel	- M. BOURNET Laurent - Mme CLAVERIE Thérèse - Mme LAGORCE Sophie

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES		
VOIRIE	- M. BIERNE Hervé	- M. BOURNET Laurent

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la composition des commissions communales et des commissions de la Communauté des Communes tel que citée ci-dessus.

Madame le Maire présente la liste des syndicats pour lesquels M. Battiston Gérard était nommé :

DÉLÉGATIONS SYNDICALES		
SDE 24	- Mme IBERTO Dominique - M. CAMUS Jean-Michel	- Mme CLAVERIE Thérèse - M. BIERNE Hervé
SMDE 24	- Mme IBERTO Dominique	- M. BIASOTTO Nicolas

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations des délégués des syndicats tel que décrits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

NOMINATION RÉFÉRENT AMBROISIE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la démission du 3^{ème} adjoint, il y a lieu de nommer un nouveau référent ambroisie. Elle propose la candidature de Mme Thérèse CLAVERIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la nomination de Mme Thérèse CLAVERIE en tant que référent ambroisie.

DÉLIBÉRATION D'ADHÉSION AU SERVICE ARCHIVES DU CDG 24

Madame le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tris et classement des documents d'archives
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et remises à jour régulières du classement mis en place

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 45 euros, intervention sur site.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Dordogne,
- **Précise** que les crédits nécessaires au paiement de la participation seront ouverts au chapitre du budget prévu à cet effet,
- **Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes et conventions résiliables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Conseil d'Ecole le lundi 17 mars 2025 : Madame le Maire présente au Conseil Municipal les points abordés lors de cette réunion : point sur les effectifs (2 élèves pour la classe de Mme Siquier et 18 pour la classe de M. Gicquel) et préparation de la rentrée 2025/2026, sur la sécurité (exercice évacuation incendie, PPMS), sur les travaux et équipements (pour St Seurin demande de repeindre ou changer la grille et peinture des toilettes extérieurs) ...
- Réunion du SIVOS le mercredi 19 mars 2025 : Mme LAGORCE Sophie présente au Conseil Municipal les points abordés lors de cette réunion : présentation et vote du CFU 2024, affectation du résultat, délibération contribution des communes (participation des communes 2,20 €/habitant), attribution des subventions, délibération sur la fongibilité des crédits, présentation et vote du BP 2025.

- Commission « Tourisme et Rivière » le lundi 7 avril 2025 : M. BOURNET Laurent indique que l'ordre du jour était la présentation des actions à mettre en place en faveur des milieux aquatiques et humides du territoire. Ces actions auraient un coût de 15 millions d'euros, Monsieur le Président de la CDC Montaigne Montravel et Gurson espère être subventionné à hauteur de 80 %. La prochaine commission se tiendra le 15 mai.

- **RÉVISION PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA RIVIERE DORDOGNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le mercredi 16 avril 2025 à Saint-Antoine-de-Breuilh, salle municipale Jeanne Baret, place Montaigne, à 18h00, se tiendra une réunion publique pour présenter la procédure de révision des PPRI, les nouveaux aléas relatifs aux débordements de la Dordogne qui font suite à l'étude hydraulique et répondre aux questions des participants. L'avis au public sera affiché dans la commune et inséré sur le site internet de la commune.

- **JOURNÉE PARTICIPATIVE**

Madame le Maire indique qu'une journée participative avait été programmée le 19 avril 2025. Un débat s'engage quant à son maintien et son organisation.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter cet évènement.

- **REMERCIEMENTS**

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements des gérants du Château Destinée.

Madame le Maire et son conseil municipal remercie Madame Nathalie Vigouroux pour le don d'encyclopédie Universalis. Ils remercient également l'entreprise Canasout pour leur geste commercial : le remplacement de la conduite d'eau défectueuse du cimetière.

Séance levée à 22h40

Madame le Maire,



Les Conseillers Municipaux,